L'ECOLE DE SECURITE ROUTIERE DIFFERENTE

Ecole de moniteurs
Bastille Formation
Ecole de Conduite

Auto-École de la Bastille

Agrément Préfectoral délivré le 18 janvier 1985

Etablissements partenaires

ANPER Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière

CNPA

Gérant

Salvatore IANNI

Agréé pour les Formations

Voiture (A)
Conduite *éco*
Perfectionnement

Conduite
Accompagnée
Supervisée

Moto

Récupération de Points

Formations Scolaires

Formation Continue et Post- Permis
Ecole de Moniteurs

Siège social

18 Bis, rue de la Bastille
38600 FONTAINE
☎ 04 76 26 68 09
Agrément : E 02 038 0431 0 du 11/09/2007

Bureau de Grenoble

190, rue de Stalingrad
38100 GRENOBLE
☎ 04 76 22 45 81
Agrément : E 02 038 0798 0 du 23/01/2008

04 76 22 47 86

www.bastille-formation.com

✉ : contact@bastille-formation.com

1985 **26 Ans** **2011**

Bienvenue dans votre centre de formation à la conduite et à la sécurité routière ***''Bastille Formation''*** ! Apprendre à conduire est un acte important, c'est pour cela que nous mettons tout en œuvre afin que votre formation se déroule le plus efficacement possible.

Bastille Formation, c'est :

- Une **équipe** en nombre, **hautement qualifiée, expérimentée et à votre écoute ;**
- **2 établissements** pour mieux vous accueillir **;**
- **La transparence** des prestations et des prix ;
- Des **horaires souples ;**
- Du **matériel pédagogique à la pointe de la technologie ;**
- Des **formations conviviales** à la conduite ;
- Un service **gratuit** de **prise à domicile ;**
- Une réponse à vos besoins et la **personnalisation de votre formation ;**
- Des **examens fréquents** et une formation rapide ;
- Un **pourcentage de réussite important** et largement au dessus de la moyenne.

École de moniteurs
Bastille Formation
École de Conduite

Votre formation sur mesure

TARIF DES PRESTATIONS 2

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER 6

RESTITUTION D'UN DOSSIER 7

DELAIS ADMINISTRATIFS DES PRESENTATIONS AUX EXAMENS 8

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU 10

ET DES TESTS CODE 10

HORAIRES DES LECONS DE CONDUITE 10

PROGRAMME DES COURS DE CODE 10

ANNEXES A LA BROCHURE DE RENSEIGNEMENTS 11

TARIF DES PRESTATIONS

(TVA 19.6% incluse, prix par élève)

DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE : 03 MOIS A PARTIR DU……

CES OPTIONS SONT GARANTIES SANS AUGMENTATION.

OPTION N°1 : FORMATION INITIALE

FORFAIT *classique* VOITURE : B

Possibilité de Conduite *SUPERVISEE* à l'issue de la formation.

1150 €uro

Ce forfait comprend :

- ✓ **la formation théorique** :
  11 cours de code et tests de contrôles illimités pendant 06 mois.
- ✓ **20 heures de leçons pratique** à 43 €uro.
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen théorique** gratuite*.
  * Indice B1, et 85% de réussite minimum aux tests de contrôles
  * Hors examen non francophone / oral
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen pratique** gratuite*.
  * Indice B../ I et les 4 étapes de formation validées
- ✓ **les fournitures pédagogiques**.
  Supplément pour kit *Autoguide* / DVD : 20 €uro
- ✓ **l'Assurance** ''SPECIALE ELEVES''
- ✓ Le **paiement en 5 fois sans frais**.

OPTION N°2 : FORMATION PRATIQUE VOITURE : B

860 €uro

Ce forfait comprend :

- ✓ **20 heures de leçons pratique** à 43 €uro.
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen pratique** gratuite*.
  *Indice B../ I et les 4 étapes de formation validées
- ✓ **Les Fournitures pédagogiques.**

Ces formations ne comprennent pas :

- ✓ L'évaluation de départ informatisée ou en voiture.
- ✓ Les frais de constitution ou les droits d'inscription (transfert de dossier).
- ✓ **Les prestations en option, relatives à la conduite *supervisée***

OPTION N°3 : FORMATION INITIALE

CONDUITE ACCOMPAGNEE : AAC **CONDUITE SUPERVISEE**

DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE : 03 MOIS A PARTIR DU……

CETTE OPTION EST GARANTIE SANS AUGMENTATION.

1240 €uro

Ce forfait comprend :

- ✓ **Les frais de constitution de dossier.**
- ✓ **la formation théorique** :
  11 cours de code et tests de contrôles illimités pendant 06 mois
- ✓ **20 heures de leçons pratique** à 43 €uro
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen théorique** gratuite*
  * Indice B1, et 85% de réussite minimum aux tests de contrôles
  * Hors examen non francophone / oral
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen pratique** gratuite*
  * Indice B../ I
- ✓ **les fournitures pédagogiques**.
  supplément pour kit DVD : 20 €uro
- ✓ **l'Assurance :** *''SPECIALE ELEVES''*
- ✓ **L'Audit de conduite** :
  1heure de pratique pour 2 accompagnateurs maxi
- ✓ Le **paiement en 7 fois sans frais.**

Cette formation ne comprend pas :

- ✓ L'évaluation de départ informatisée ou en voiture.
- ✓ Les Rendez-Vous Pédagogiques **obligatoires** (Ci-dessous).

RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE PREALABLE :

126 €uro l'unité

- ✓ **Un audit de conduite :** 1 heure de pratique pour 2 accompagnateurs maxi
- ✓ **1 heure de pratique pour l'élève** et d'écoute pour l'accompagnateur
- ✓ 1 heure de bilan en salle + Un guide de l'accompagnateur.

RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES :

100 €uro l'unité

(1 heure de pratique + 2 heures d'entretien en salle : sensibilisation à la sécurité routière)

1er rendez-vous pédagogique : entre 4 et 6 mois de conduite et au moins 1000 kms parcourus.
2ème rendez-vous pédagogique : 2 mois avant les 18 ans et au moins 3000 kms parcourus.

3ème rendez-vous pédagogique : libre, facultatif et éventuellement à déterminer avec l'enseignant.

(Voir tarif ci-après)

Merci de vous munir d'un *CASQUE*, de *GANTS* et de *CHAUSSURES FERMEES*

TARIF DES PRESTATIONS

(TVA 19.6% incluse, prix par élève)

DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE : 03 MOIS A PARTIR DU……

CES OPTIONS SONT GARANTIES SANS AUGMENTATION.

FORFAIT PRATIQUE MOTO N° 1 :

FORMATION DE BASE OBLIGATOIRE

720 €uro

Ce forfait comprend :

- ✓ **20 heures de leçons pratique** à 36 €uro :
  - 8 heures sur plateau
  - 12 heures en circulation
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen plateau** gratuite
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen circulation** gratuite
- ✓ **les fournitures pédagogiques**.
- ✓ **l'Assurance** ''SPECIALE ELEVES''
- ✓ Le **paiement en 5 fois sans frais**

FORFAIT PRATIQUE MOTO N° 2 :

PERSONNES TITULAIRES DU PERMIS OU DE L'EQUIVALENCE 125 CM3
OU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE OBTENU AVANT LE 01 MARS1980

540 €uro

Ce forfait comprend :

- ✓ **15 heures de leçons pratique** à 36 €uro :
  - 5 heures sur plateau
  - 10 heures en circulation
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen plateau** gratuite
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen circulation** gratuite
- ✓ **les fournitures pédagogiques**.
- ✓ **l'Assurance** ''SPECIALE ELEVES''
- ✓ Le **paiement en 5 fois sans frais**

Ces forfaits ne comprennent pas :

- ✓ L'évaluation de départ informatisée.
- ✓ Les frais de constitution de dossier.

FORFAIT THEORIQUE (CODE) :

PERSONNES TITULAIRES D'UN PERMIS, DEPUIS PLUS DE 5 ANS

100 €uro

CETTE TARIFICATION EST GARANTIE SANS AUGMENTATION PENDANT 06 MOIS

Ce forfait comprend :

- ✓ **La formation théorique en illimitée pendant 6 mois :** cours et tests de contrôle.
- ✓ **la 1ère présentation à l'examen théorique** gratuite
- ✓ **Le livre de code offert**

OPTION N°4 : PRESTATIONS UNITAIRES ou SUPPLEMENTAIRES

Tarifs non contractuels (sauf AAC) à titre indicatif, qui feront l'objet d'un avenant sur demande.
Voir contrat pour INDEXATION des Tarifs.

FORMATION THEORIQUE	€uro
11 Leçons de code (forfait N° 1) – Cours théorique individuel avec enseignant	**65 - 43**
Tests de contrôles (forfait N° 2 valable 06 mois) Forfait Internet Public ‘‘code en ligne’’ *Easyweb* : 60 séries identiques à l'établissement	**290** **290**
Renouvellement, après 06 mois, du forfait tests de contrôles N°2 (valable 06 mois)	**140**
Complément réservé aux élèves inscrits (valable 6 mois) Forfait Internet ‘‘code en ligne’’ *Easyweb* : 60 séries identiques à l'établissement	**70**
Forfait théorique incluant : forfait N° 1 + forfait N° 2 + 1ère Présentation examen théorique	**290**
Forfait préparation à l'ASR	**60**
Cours collectifs vérifications Intérieures et Extérieures	**25**
Présentations aux examens théoriques (1ère ou 2ème)	**85**
Présentations aux examens théoriques (3ème ou 4ème)	**95**
Présentations aux examens théoriques (5ère et plus)	**105**

FORMATION PRATIQUE	€uro
Evaluation de départ : informatisée – en voiture	**43 - 50**
Une leçon pratique Auto (1 heure) – Une leçon pratique Moto (1 heure)	**43 - 36**
Audit de conduite pour accompagnateur(s)	**43**
Voyage école, Circuit montagne (2 heures)	**86**
Une leçon de conduite sur simulateur de dérapage (2 heures)	**95**
Présentations aux examens pratiques Auto et Moto (1ère ou 2ème)	**115**
Présentations aux examens pratiques Auto et Moto (3ème ou 4ème)	**125**
Présentations aux examens pratiques Auto et Moto (5ème et plus)	**145**

AUTRES PRESTATIONS	€uro
Rectificatifs sur dossier	**Gratuit**
Frais de constitution de dossier Droit d'inscription (transfert de dossier pour théorie et pratique) Droit d'inscription (transfert de dossier pour pratique seule)	**90** **120** **200**
Démarches administratives (duplicata, visite médicale, changement de catégorie ou de formule)	**43**
Réactualisation du N° NEPH dossier ‘‘Cerfa 02’’ (obligatoire après 6 ans)	**43**

FOURNITURES PEDAGOGIQUES	€uro
Livrets d'apprentissages B et AAC (tarifs fixés par l'Editeur susceptible de changement sans préavis)	**2.50 - 5**
Livre de code *‘‘AUTOGUIDE’’*	**18**
Cahier d'exercices – Découvrir la conduite Pratique	**15 - 16**
Livret de vérifications – Logiciel d'entraînement *‘‘Observer’’*	**5 - 60**
DVD *‘‘ Free test’’* : Achat - location à la semaine	**30 - 10**

RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES *FORMATION AAC, CONDUITE SUPERVISEE.*	€uro
RVP préalable obligatoire pour AAC, Conduite Supervisée (l'audit de conduite accompagnateur + 1heure d'écoute pratique + 1 heure de bilan en salle)	**126**
1ère RVP obligatoire pour AAC, Conduite Supervisée (1 heure de pratique et 2 heures en salle)	**100**
2ème RVP obligatoire pour AAC (1 heure de pratique et 2 heures en salle)	**100**
RVP supplémentaire toutes formations, libre et facultatif (1 heure de pratique - 1 heure en salle)	**43 - 40**
7 heures (3h Théoriques et 4h pratiques) **de formations spécifique à l'accompagnateur :** **Avec un Moniteur titulaire du *BAFM*** Art ; R.221-3 Alinéa 4° Préparation à assurer cette fonction et à utiliser, dans de bonnes conditions, les dispositifs de doubles commandes d'un véhicule *‘‘auto-école’’* mentionnée à l'Art. R.317-25. fournitures pédagogiques incluses l heure supplémentaire : Théorique ou Pratique	**560** **80**

Récapitulatif des formules

Arrêté du 22 décembre 2009.

INSCRIPTION à l'ECOLE DE CONDUITE.

POSSIBILITE DE CHOISIR TOUTES LES FORMULES.
Selon l'âge
POSSIBILITE DE CHANGER DE FORMULE A TOUT MOMENT.

Formules	Conduite *Accompagnée*	Conduite *Encadrée*	Conduite *Supervisée*	Conduite *Classique*
Formation Initiale	**ELLE EST INDENTIQUE POUR TOUTES LES FORMULES.**			
Examen Théorique (valable 3 ans)	**Dés 16 ans** et valable si changement de formule.		**Dés 17 ans et 6 mois** et valable si changement de formule.	
VALIDATION de la *FORMATION INITIALE*	**OBLIGATOIRE !...** ou RECOURS* au Préfet du département. **Article 5 de l'Arrêté du 22 décembre 2009.*			**VIVEMENT recommandée.**
Examen Pratique	**NON**			**OUI**
Audit de Conduite pour Accompagnateur	**OPTION** Vivement recommandée.			**NON**
RDV Pédagogique Préalable avec Accompagnateur	**2 heures OBLIGATOIRES au minimum.** 1 heure d'écoute en voiture et 1 heure de bilan personnalisé en salle. DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE.			**NON**
Accompagnateur	**Dés 23 ans** avec minimum **5 ans de permis en continu**			**NON**
Expérience de la conduite	**1 an minimum et 3000 kms**	**Jusqu'à l'examen pratique**	**3 mois minimum et 1000 kms**	**INTERDIT ou choisir une autre formule**
1ère RDV Pédagogique	**OBLIGATOIRE** entre 4 et 6 mois de conduite et 1000 kms	**OBLIGATOIRE** pendant cette période	**OBLIGATOIRE** après le 3ème mois de conduite et 1000 kms	**NON**
2ème RDV Pédagogique	**OBLIGATOIRE** à 3000 kms	**Si OPTION Conduite *Accompagnée* ou sur demande de l'élève**		**NON**
3ème RDV Pédagogique	**OPTION à déterminer** entre l'élève, l'accompagnateur et l'enseignant **selon les besoins.**			**NON**
Examen Pratique	**Dés 18 ans**			**OPTION En cas d'échec à un examen Pratique : possibilité de conduite *supervisée* Si Formation Initiale *VALIDEE***

Le *Gérant*, le *personnel administratif* et les *enseignants* de la conduite et de la sécurité routière, restent à votre disposition à tout moment de votre formation, pour vous conseiller et vous aider à choisir la formule la mieux adaptée à vos attentes.

N'hésitez pas à nous questionner !

PIECES A FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Avant l'inscription : Prendre rendez-vous pour l'évaluation de départ :

Informatisée : **43** €uro ou en voiture : **50** €uro **à régler à la prise du RDV**

POSSIBILITE D'EVALUATION GRATUITE : NOUS DEMANDER !

A l'inscription :

□ 3 Photos d'identité (verres correcteurs éventuellement, ''porteurs de lentilles'' nous préciser).

□ 1 Photocopie de la carte d'identité, de séjour, de résident, passeport, etc… (recto verso).

□ 1 Photocopie de l'attestation de recensement pour les mineurs.

□ 1 Photocopie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense : Majeurs (- 25 ans) : Filles nées à partir du 1er janvier 1983, Garçons nés à partir du 1er janvier 1979.

□ 1 Photocopie de l'ASSR de 1er et de 2ème niveau pour les élèves nés à partir du 01 janvier 1988.

□ 5 timbres postaux au tarif en vigueur, au moment de l'inscription.

□ Les frais de constitution ou de droit d'inscription (transfert de dossier) : €uro.

□ L'acompte sur la formation initiale (forfait théorique) : **290** €uro.

□ Si besoin : Les frais de visite(s) médicale(s) : **43** €uro.

□ Les personnes ayant déjà déposé une demande de permis de conduire dans une autre Auto-Ecole : Rapporter le dossier *Cerfa 02* et le Livret d'Apprentissage.

□ Les personnes possédant déjà un permis et les Accompagnateurs de Conduite Accompagnée : Fournir une photocopie recto verso.

□ L'avenant de l'Assurance ''acceptation de la conduite accompagnée, supervisée''

□ **Rapporter la présente brochure.**

RESTITUTION D'UN DOSSIER

Le dossier d'examen (également appelé Cerfa 02) est à la propriété du candidat. Il peut lui être restitué sur simple demande selon les conditions prévues dans le contrat de formation.

MODALITES DE PAIEMENT
AIDES AU FINANCEMENT

Règlement *‘‘interne’’* ’en 5 fois sans frais :

- 50 €uro le jour de l’évaluation (selon le type d’évaluation choisie).
- Les frais de dossier et un 1ère acompte (forfait théorique) le jour de l’inscription.
- Le solde divisé en 3 fois avec échéancier à déterminer au contrat.

Toutes les prestations supplémentaires sont payables au comptant.
Au delà de la formation initiale, un avenant au contrat sera signé pour tarifs en vigueur.

Des AIDES au financement peuvent être accordées sous conditions par :

- **La Mission locale**
- **Le pôle emploi**

N’hésitez pas à interroger vos conseillers !..

DELAIS ADMINISTRATIFS
DES PRESENTATIONS AUX EXAMENS

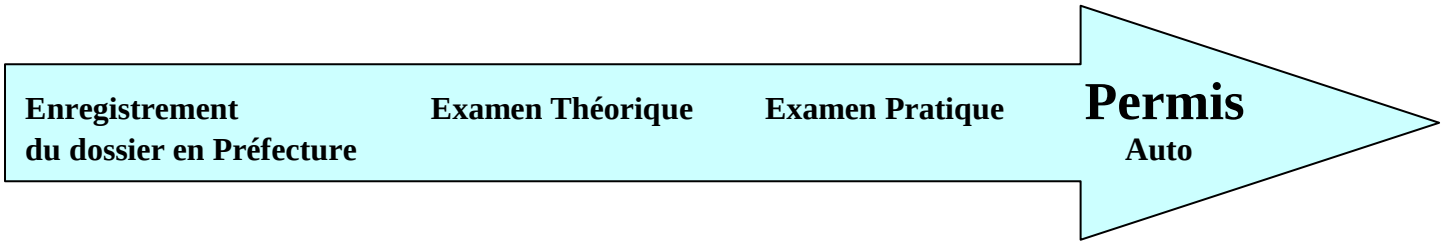

Pour l'examen théorique (16 ans minimum ou 17 ans et 6 mois selon la formule), **pas de délai** après la date d'enregistrement du dossier par la préfecture et **deux semaines** sont obligatoires pour une nouvelle présentation en cas d'échec.

Pour l'examen pratique (18 ans minimum), **deux semaines** sont nécessaires et obligatoires après la réussite à l'examen théorique ou après chaque échec.

Les convocations aux examens dépendent des délais administratifs qui sont imposés à toutes les auto-écoles, du niveau de capacité atteint par l'élève et des places d'examens disponibles.

Les conditions de présentations, en cas d'échec, sont fonction des places d'examens attribuées ou disponibles et **des délais administratifs qui nous sont imposés par l'administration.**

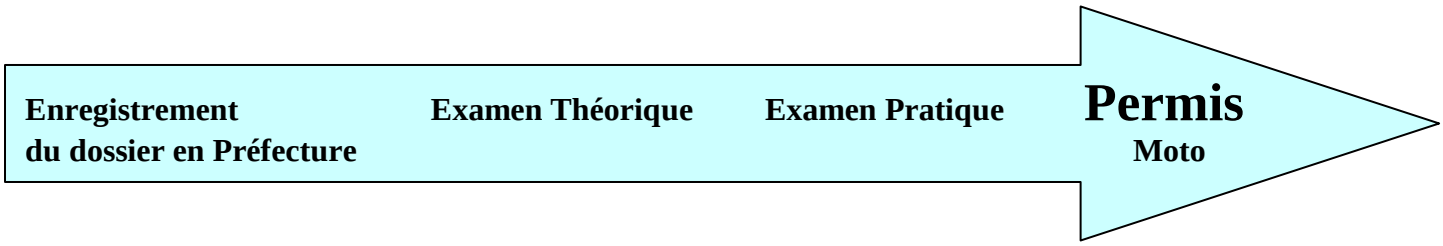

Quel que soit le type d'examen, pas de délais après la date d'enregistrement du dossier par la préfecture. 24 heurs minimum entre chaque examen et 1 mois de délais après le 2ème échec.

DELAIS MOYENS D'ATTENTE POUR EXAMENS AUTO Les 1ère présentations seront prioritaires			
2éme présentation	*3ème présentation*	*4ème présentation*	*5ème et plus*
1 à 2 mois	**2 à 3 mois**	**3 à 4 mois**	**Plus de 5 mois**

Cependant nous faisons tout notre possible auprès de l'administration, pour obtenir le recrutement d'Inspecteurs et des examens supplémentaires et réduire ainsi ces délais.

VOUS POURREZ EN CONCLURE Q'UNE BONNE PREPARATION VOUS PERMETTRA D'OBTENIR VOTRE PERMIS DE CONDUIRE PLUS RAPIDEMENT

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DES COURS ET DES TESTS CODE

Bureau de Fontaine :

Du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00
Le mardi, jeudi et samedi de 10h00 à 12h00

Durant la période d'ouverture du bureau, vous pouvez effectuer des tests de code. Les cours de code s'effectuent pendant ces horaires (voir programme ci-dessous). Les moniteurs sont également à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Tests de code soutenus avec corrections de l'enseignant : Mardi et jeudi à 19 h

Bureau de Grenoble :

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Le samedi de 10h00 à 12h00

Tests de code soutenus avec corrections de l'enseignant : Lundi, mercredi et vendredi à 19 h

Deux salles sont à votre disposition pour mieux vous former : une salle de cours (voir programme ci-dessous), et une salle de tests. Les moniteurs sont également à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

HORAIRES DES LECONS DE CONDUITE

Du LUNDI au SAMEDI : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00.

Des leçons de conduite peuvent être données dès 7h00 ou après 20h00 (sur demande).

PROGRAMME DES COURS DE CODE

COURS N° 1 : La Signalisation.

COURS N° 2 : Les Priorités.

COURS N° 3 : L'Arrêt et le Stationnement.

COURS N° 4 : Les règles de Circulation.

COURS N° 5 : La Vitesse.

COURS N° 6 : Ville - Route – Autoroute.

COURS N° 7 : Accident – Assurance**.**

COURS N° 8 : Véhicule - Conducteur – Conduite.

COURS N° 9 : Alcool, Drogues, Médicaments - Fatigue.

COURS N° 10 : Le Cyclomoteur (sur demande).

COURS N° 11 : La Motocyclette (sur demande)

ANNEXES A LA BROCHURE DE RENSEIGNEMENTS

- Règlement intérieur.
- Détails des prestations.
- Adresses indispensables à connaître.
- Le Permis de Conduire Catégorie B (présentation).
- Le Programme National de Formation Auto (PNF).
- Les moyens pédagogiques mis en œuvre par l'établissement.
- Fiche de calcul des places d'examens attribuées par l'administration.

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE

Descriptions non contractuelles, susceptibles de changement sans préavis, afin de faire évoluer la qualité de nos prestations.

Capacité d'accueil des salles de formations :

- 30 personnes pour le bureau de Fontaine, soit **la plus grande capacité d'accueil de la ville**.

- A Grenoble, **3 salles de formation** sont à votre disposition en plus de l'accueil : une salle de code de 12 places assises, une salle de tests de contrôles de 35 places assises et une salle formation de 30 places assises, le tout dans **un espace de 150 m2.**

- Un espace ‘‘Evaluation de départ’’ sur les 2 sites.

Matériel pédagogique :

- L'évaluation de départ se fait sur ordinateur, par **le nouveau logiciel** ‘‘*OBSERVER*’’ spécialement mis au point, pour évaluer le niveau de toutes les facultés requises pour un apprentissage sérieux de la conduite (possibilité d'évaluation de départ ‘‘en voiture’’).

- La formation théorique (plus couramment appelé ‘‘code’’) s'effectue par vidéo projection sur un **grand écran** avec des supports **DVD cours** et pour la préparation à l'examen théorique : **support informatique *‘‘EASY TEST’’* dernière génération,** et systématiquement mis à jour selon la législation en vigueur.
- **Personnalisation de votre formation**, en fonction des résultats par catégorie.

- Les boîtiers réponses **informatisés** *‘‘EASY TEST’’*, vous permettent de partir avec **l'impression d'un ticket correspondant à la série** et regroupant le nombre de fautes individuel par catégorie. Le logiciel de suivi de formation vous propose une analyse approfondie et personnalisée de vos résultats, imprimables à tout moment**.**

- Les deux établissements sont également équipés **d'un ‘‘Box’’ individuel** pour suivre des cours de code personnalisés en fonction de vos résultats, de vos demandes et ceci dés le début de la formation théorique.

- Vente ou location de matériel pédagogique supplémentaire (DVD, livres, cahiers, Code en ligne par Internet *‘‘EASYWEB’’*) afin de compléter **votre formation à domicile**.

- La formation à la conduite se déroule sur **un véhicule moderne, climatisé, alliant plaisir confort et sécurité** *(LANCIA MUSA).*

Formations et qualifications du Gérant :

- Votre enseignant est hautement **qualifié et expérimenté,** titulaire de toutes les catégories de permis de conduire et suit très régulièrement **des stages de perfectionnement**, et ceci afin de vous assurer des prestations **‘‘à la pointe de l’enseignement’’**
- **Liste des formations suivies** :

  - 12 mai 1981 : **Délivrance du diplôme d’état :**
    Enseignant de la conduite CAPEC B (voiture) et A (moto).

  - 29 février et 01 mars 1988 : **Stage scolaire**
    Enseignement des règles de sécurités routières (maternelles et classes primaires).

  - 28 et 29 mars 1995 : **Stage BSR**
    Enseignement sécurité pour les cyclomoteurs.

  - 19-20-21 février 1996 : Stage spécifique à la mise en place du **P. N. F.**

  - 25 et 26 mars 1996 : **Stage A.A.C**.
    Maîtriser les Rendez-Vous Pédagogiques dans le cadre de la formation à la ‘‘Conduite Accompagnée’’.

  - 19 février 1998 : **Stage qualité du service**
    Amélioration **des prestations** en Ecole de Conduite.

  - 05-06-07 et 12-13 juillet 1999 : **Stage de formation POST-PERMIS**
    L’accidentologie liée à la psychologie et les comportements à risques des jeunes adolescents.

  - 28 et 29 juin 2000 : **Stage complémentaire pour la formation POST-PERMIS.**

  - 20 et 21 juin 2001 : **Stage complémentaire POST-BSR**
    L’accidentologie liée à la psychologie et les comportements à risques des jeunes adolescents.

  - 25 juin 2002 : **Stage CRAM** (**C**aisse **R**égionale d’**A**ssurance **M**aladie)
    L’accidentologie liée aux déplacements dans le cadre professionnel.

  - 01 décembre 2003 : Stage de formation organisé par l’ANPER, dirigé et animé par M. *Jean-Pascal ASSAILLY*, psychologue et chercheur à l’INRETS.
    La place du formateur dans l’éducation routière.

  - 03-04-05 mai 2004 : Stage de formation pour la conception **d’action de formation et de sensibilisation** en sécurité routière.

  - 11-12-13 octobre 2004 : Stage de **réactualisation des connaissances**.

  - 09 mai 2005 : Stage de formation de **préparation à l’Attestation de Sécurité Routière**.

  - Du 13 au 24 juin 2005 : Stage de formation à la **capacité de gestion**.
    Décret du 26 décembre 2000.

  - 23 septembre 2008 : Stage de formation **le Permis à Points ‘‘mode d’emploi’’.**

- 26 octobre 2008 : Stage de formation organisé par l'ANPER, dirigé et animé par M. *Jean-Pascal ASSAILLY*, psychologue et chercheur à l'INRETS :
  Les familles faces aux conduite à risques, ''jeunes en danger''.

- 24 et 25 septembre 2009 : Stage de formation ''*ECOLOMISONS*''
  La conduite économique, écologique et respectueuse de l'environnement

- 02 et 03 novembre 2010 : Stage de formation ''*VUL*''
  Accidentologie liée aux déplacements professionnels Véhicules Utilitaires Léger

Agréments et partenariats :

- Agréé par la Préfecture de l'ISERE depuis le 18 janvier 1985 sous le N° E 02 038 04310
- Labellisation Préfectorale pour dispenser les **formations ''POST-PERMIS''** en tous genres
- Le Gérant est **Président départemental de l'Organisation Professionnelle *CNPA* (**Conseil National des Professions de l'Automobile **:** Branche Formation Du Conducteur**)**

  et

  Délégué départemental de l'*ANPER*
  (Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière).

  Ces présidences nous permettent d'être **informés** de toutes nouvelles réformes et lois longtemps avant leurs mises en application, et **d'adapter immédiatement les méthodes d'enseignements** et les achats de matériels pédagogiques en conséquence.

EN PARTENARIAT AVEC L'*ANPER* :

Organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière
Stages de récupération de points

- Le Gérant est :
  Membre du ***GPSR*** (Groupe Permanent de Sécurité Routière)

Et

Membre du ***CDSR*** (Conseil Départemental de la Sécurité Routière)

***1er LAUREAT* au concours organisé par la ville de GRENOBLE année 2008**

''Commerces accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite''

PROGRAMME NATIONAL
de
FORMATION : Catégorie B

Responsable Pédagogique : *Salvatore IANNI*

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Connaître la réglementation du code de la route et la signalisation routière.

Connaître les principaux organes de la voiture, les principales commandes, le tableaux de bord et savoir les situer.

Connaître le principe de fonctionnement des principaux organes de la voiture.

Avoir des notions concernant l'entretien et éventuellement le dépannage de la voiture.

Savoir préparer un itinéraire.

Avoir des notions sur les effets de la fatigue.

Avoir des notions sur les effets de l'alcool.

Avoir des notions sur les accidents, l'assurance et la sécurité routière.

Avoir des notions concernant la conduite économique.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

S'installer au poste de conduite.

Regarder autour de soi.

Agir sans mettre en danger les autres ni soi-même.

Avertir les autres usagers.

Démarrer et s'arrêter.

Tenir et tourner le volant.

Utiliser la boîte à vitesses.

Diriger la voiture, en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

Connaître et respecter les règles de circulation.

Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale.

Rechercher les indices utiles.

Utiliser toutes les commandes.

Adapter sa vitesse aux situations.

Choisir sa voie de circulation.

Maintenir les distances de sécurité.

Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction.

Evaluer les distances et les vitesses.

Evaluer les distances d'arrêt.

Tenir compte du gabarit de la voiture.

S'arrêter, stationner.

Croiser, dépasser, être dépassé.

Passer un virage.

Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.

S'insérer dans la circulation rapide.

Conduire en agglomération dans une circulation dense.

Adapter la conduite à des conditions où la VISIBILITE est réduite, notamment la nuit.

Adapter la conduite à des conditions où l'ADHERENCE est réduite.

Conduire en montagne.

Avoir des notions concernant les situations d'urgence.

REGLEMENT INTERIEUR
de l'ETABLISSEMENT

Article 1° L'établissement ne répond pas des objets oubliés ou perdus par l'élève à l'intérieur des locaux et des véhicules.

Article 2° Il est interdit de boire, de manger, et, pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, de fumer à l'intérieur des locaux et des véhicules.

Article 3° L'élève s'engage, pour le bon déroulement des cours :

- à être ponctuel.
- à respecter les autres élèves et le personnel.
- à ne pas déranger les cours par son comportement.
- à ne pas emmener avec lui, lors des cours, des personnes extérieures à l'établissement sans accord préalable du responsable.

Article 4° Les élèves possédant un téléphone portable, ou tous autres appareils susceptibles de déranger les cours par leurs sonneries ou mélodies (baladeurs, montres, etc…) sont priés de les éteindre avant les cours.

Les téléphones portables perturbent la liaison radio entre des boitiers réponses du code et l'ordinateur.

Article 5° L'établissement est équipé d'un matériel coûteux. Celui-ci doit rester en bon état pour le bon fonctionnement des cours. Les dégradations volontaires engagent la responsabilité de l'élève et l'établissement se réserve le droit de facturer les remises en état ou les réparations.

Article 6° L'élève est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement, et notamment en ce qui concerne la sécurité.

Article 7° Lors des cours pratiques, les prises à domicile se font dans la mesure du possible, sans perte de temps sur la leçon. En cas d'impossibilité, le temps du trajet est décompté de la leçon.

Article 8° Le non-respect du règlement intérieur entraînera une exclusion temporaire de l'élève. En cas de récidive, comme prévu au contrat de formation, une résiliation de celui-ci sera appliquée pour motifs légitimes.

FICHE CALCUL DES PLACES D'EXAMENS

Les places d'examens sont attribuées, par l'**administration**, à toutes les auto-écoles selon les conditions ci-dessous :

Chaque réussite à l'examen théorique et les présentations en 1ère demande pour la pratique, donnent droit à l'attribution, pour l'année suivante, de **: 1.50 places** (moyenne calculée sur l'année et les coefficients mensuels sont à votre disposition sur demande).

En théorie, l'auto-école ne peut pas présenter un élève une 2ème fois à l'examen.

Dans la réalité, l'administration attribue, sur la base ci-dessus :

- 15 places d'examens pour pouvoir présenter 10 élèves
- 30 places pour 20 élèves
- 45 places pour 30 élèves, et ainsi de suite……

NOTA : Les ''Grosses'' Auto-Ecoles n'ont pas plus de places !

EXEMPLES :

10 élèves sur 10 réussissent leurs examens la 1ère fois **:** reste 5 places d'examens pour satisfaire éventuellement des demandes pour les élèves venant d'autres auto-écoles**.**

7 élèves sur 10 réussissent leurs examens la 1ère fois **:** reste 5 places pour prévoir la 2ème ou la 3ème présentation des 3 élèves ayant échoués ou pour satisfaire 1 ou 2 demandes au maximum pour les élèves venant d'autres auto-écoles.

5 élèves sur 10 réussissent leurs examens la 1ère fois **:** reste 5 places pour prévoir une 2ème présentation des 5 élèves ayant échoués et nous ne pouvons plus prévoir la 3ème présentation et ne pouvons satisfaire aucunes demandes extérieures.

3 élèves sur 10 réussissent leurs examens la 1ère fois **:** reste 5 places pour pouvoir représenter les 7 élèves ayant échoués et se pose donc le problème du choix des élèves qui ne pourront plus passer leur examen. Aucun élève ne pourra prétendre à une 3ème présentation.

Il faudra ensuite que 2 élèves réussissent le permis de conduire la 1ère fois pour pouvoir ''gagner'' 1 place d'examen afin de représenter 1 élève.

Vous l'aurez donc compris**, une bonne préparation vous permettra de passer votre permis de conduire plus rapidement, car votre présentation est directement liée au principal paramètre de calcul qui est le pourcentage de réussite de l'établissement à la 1ère présentation.**

Aussi, dans un souci d'équilibre entre le nombre de places d'examens attribuées par l'administration, le nombre d'élèves et de la prise en compte des places pour les mois à venir, l'établissement est quasiment obligé de ne présenter que les élèves ayant obtenu le niveau de compétence requis.

Nous sommes à votre disposition pour toutes explications complémentaires, car le calcul ci-dessus a été simplifié au maximum et il y a encore d'autres paramètres entrant dans le mode de calcul d'attribution des places d'examens.

Cher(e) élève.

Vous avez choisi votre centre de formation à la conduite et à la sécurité routière *''BASTILLE FORMATION''* pour apprendre à conduire, vous préparer efficacement à l'examen du permis de conduire et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Soucieux du bon déroulement de votre apprentissage, nous apportons le plus grand soin dans le choix de notre matériel d'enseignement théorique, pratique et à tous nos supports pédagogiques.

Vos enseignants sont hautement qualifiés, expérimentés et suivent, malgré tout, très régulièrement, des stages de perfectionnement et ceci afin de vous assurer des prestations « à la pointe de l'enseignement ».

Aussi, si vous aviez le moindre doute de la qualité de nos services ou de notre enseignement, parlez-nous en !.. Comme nous sommes sûrs de celle-ci, vous avez la possibilité de la contrôler auprès de différents organismes.

ADRESSES INDISPENSABLES A CONNAITRE

Contenu pédagogique des leçons :

Inspecteur principal des permis de conduire :
Centre d'examens des permis de conduire – Avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE.
Téléphone : 04 38 37 26 51 ou 04 38 37 26 53

Contrat, paiement & tarifs :

Direction Départementale de la Protection des Populations :
22, Avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE.
Téléphone : 04 56 59 49 82

Litiges graves :

Tribunal d'instance de GRENOBLE (T.I.G.) :
Place Firmin Gautier (Quartier Europole) 38000 GRENOBLE.
Téléphone : 04 76 86 62 22

Réglementation auto-écoles & Demandes individuelles de places supplémentaires :

Inspecteur principal des permis de conduire :
Centre d'examens des permis de conduire – Avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE.
Téléphone : 04 38 37 26 51 ou 04 38 37 26 53

Préfecture de l'ISERE, service des permis de conduire :
Place de Verdun 38000 GRENOBLE.
Téléphone : 04 76 60 38 24

Prenez les renseignements à la source de l'information.
N'hésitez pas, en plus c'est gratuit ! …

LE PERMIS DE CONDUIRE Catégorie B (voiture)

Premier examen de France, par le nombre de personnes concernées, le permis de conduire B représente :

Un enjeu essentiel de sécurité routière.

L'examen pratique vise à vérifier le comportement des futurs conducteurs, tout particulièrement des jeunes, surexposés aux accidents de la route.

Une étape importante de l'éducation à la sécurité routière.

Commencée dès l'école, elle se poursuit après le permis de conduire. Dans ce parcours, l'ASSR 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière de 2ème niveau, passée en classe de troisième) ou l'ASR (Attestation de Sécurité Routière, destinée aux personnes pas ou plus scolarisées) est obligatoire pour obtenir le permis de conduire.

Un passeport pour l'emploi et l'accès à une plus grande mobilité.

Les examens théorique et pratique sont organisés par l'Etat et sont gratuits pour le candidat.
Le droit d'examen (timbre fiscal) est supprimé depuis 1999

Attention, ce n'est pas un acquis définitif : Votre permis est doté d'un capital de six points que vous risquez de perdre si, pendant la période probatoire, vous commentez des infractions au Code de la route entraînant un retrait de points. Ce capital sera totalement consommé dés la première infraction – et donc votre permis de conduire annulé – si vous êtes condamné pour conduite en état d'alcoolémie ou après avoir consommé des stupéfiants ou en cas d'accident corporel, pour homicide ou blessures involontaires.

LA FORMATION

Une bonne formation à la conduite est essentielle. Elle comprend une partie théorique et une partie pratique. Vous pouvez choisir soit l'enseignement traditionnel, soit l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). L'AAC permet, à partir de 16 ans, de recevoir une formation à la conduite basée sur l'acquisition d'expérience.

Le choix de l'école de conduite est plus que déterminant. A ce titre, l'enseignant doit procéder à une **évaluation de départ** au terme de laquelle est déterminé le volume prévisionnel de formation, qui ne peut être inférieur à 20 heures de conduite.

Vous devez obligatoirement signer un contrat. Il engage les deux parties. Il doit être chiffré et faire apparaître dans le détail le coût de chaque prestation (démarches administratives en Préfecture, évaluation de départ, formation théorique, nombre de cours pratiques, présentations aux examens, transports aux centres d'examens, livret d'apprentissage, livre du Code de la route, etc…)

L'enseignant doit vous remettre un livret d'apprentissage. Il précise les objectifs de la formation théorique et pratique et doit être rempli à l'issue de chaque cours. Ce livret permet de justifier votre état d'apprenti conducteur, en cas de contrôle par les forces de l'ordre. Il sera présenté à l'examinateur le jour de l'examen pratique.

La formation théorique. Elle est axée sur l'apprentissage des règles de conduite et des bons comportements en matière de sécurité routière. Elle comprend des leçons théoriques et des tests.

La formation pratique. Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne pas mettre en danger ni sa propre sécurité, ni celle des autres.

A l'issue de votre formation, **l'enseignant détermine votre date d'examen afin de vous donner les meilleures conditions de réussite ou vous dirigera vers la conduite supervisée ou encadrée.**

L'EXAMEN.

L'examen comprend deux épreuves : l'épreuve théorique générale (code) et l'épreuve pratique. Il se déroule sous la responsabilité d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, agent de l'Etat formé pour cette mission.

L'EPREUVE THEORIQUE GENERALE (ETG).

Vous devez répondre à 40 questions. Vous êtes reçu à partir de 35 bonnes réponses.

L'épreuve théorique générale (code) est obligatoire pour pouvoir vous présenter à l'épreuve pratique. Elle n'est plus valide, soit après cinq échecs pratiques, soit au terme de trois ans. Pour vous représenter à l'épreuve pratique, vous devez alors repasser l'épreuve théorique générale.

L'EPREUVE PRATIQUE.

Elle permet de **contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats.** Elle dure 35 minutes dont :

25 minutes de conduite effective ;

2 manœuvres, dont une en marche arrière et au choix du candidat;

2 questions portant sur la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, en relation avec la sécurité routière.

Pendant cette épreuve, l'examinateur évalue aussi votre capacité :

A la conduite économique et écologique ;

Une partie de conduite *''autonome''* ou parcours libre ;

Le respect des usagers vulnérables (piétons, cyclistes…) conduite en courtoisie.

Selon les départements, le résultat vous est adressé par courrier ou vous est remis directement.

EN CAS D'ECHEC, UNE FORMATION COMPLEMENTAIRE EST SOUHAITABLE.

ATTENTION !.. Conduire sans permis est interdit et dangereux.

Conduire sans permis est passible d'une peine qui peut aller jusqu'à
un an d'emprisonnement et 15 000 €uro d'amende.

Passer son permis de conduire, c'est faire preuve de responsabilité. L'obtenir, c'est montrer sa capacité à circuler en toute sécurité, pour soi-même et pour les autres usagers de la route.

DETAILS DES PRESTATIONS

L'évaluation de départ informatisée (test psychotechnique) : Comprenant

La saisie informatique et une évaluation *''statique''*, les exercices d'évaluation des facultés, le bilan imprimé avec son annexe et le commentaire d'un formateur diplômé, titulaire de l'autorisation en cours de validité, la proposition finale du volume de formation. Durée comprise entre 35' et 45'.

(Sur demande, mise à disposition d'un livret explicatif sur la relation psychologie/conduite)

L'évaluation de départ en voiture : Comprenant

La mise à disposition d'un véhicule conforme à la catégorie enseignée avec un formateur diplômé, titulaire de l'autorisation en cours de validité, l'assurance spéciale élève .Une évaluation *''dynamique''*, les exercices d'évaluation des facultés, le bilan et le commentaire du formateur, la proposition finale du volume de formation. Durée comprise entre 35' et 45'.

Les fournitures pédagogiques : Comprenant

Une mallette (comprise dans les tarifs de la formation de base) avec un livre de code *''classique''*, un livret de vérifications intérieures et extérieures pour l'interrogation orale à l'examen pratique, un livre *''Découvrir la conduite pratique''*, un cahier d'exercices tests/code pour travail à domicile et la fiche de suivi de formation.

Une mallette **(supplément de 20 €uro)** avec un livre de code *''Autoguide''*, un livret de vérifications intérieures et extérieures pour l'interrogation orale à l'examen pratique, un livre *''Découvrir la conduite pratique''*, un DVD code interactif *''freestest''* pour travail à domicile et la fiche de suivi de formation.

Les frais de constitution de dossier : Comprenant

La saisie informatique, l'établissement du dossier Cerfa 02 et du livret d'apprentissage, le dépôt en Préfecture pour enregistrement, la récupération après enregistrement, la mise à disposition à l'élève.

Les droits d'inscription, Transfert de dossier : Comprenant

La saisie informatique, la mise à jour du dossier Cerfa 02 et du livret d'apprentissage, le dépôt en Préfecture pour enregistrement des modifications et éventuels duplicatas, la récupération en Préfecture, la mise à disposition à l'élève.

Le forfait théorique : Comprenant

11 cours de code, un nombre illimité de tests de contrôles pendant 06 mois. La mise à disposition de boitiers informatiques, le suivi individuel et personnalisé de l'élève, la présence du formateur diplômé pour la correction des tests à certaines heures.

Les leçons de conduite : Comprenant

La mise à disposition d'un véhicule conforme à la catégorie enseignée avec un formateur diplômé, titulaire de l'autorisation en cours de validité, L'assurance spéciale élève valable pour toute la formation pratique.

Durée* comprise entre 55' et 60'.

***Environ 5' d'accueil et pour déterminer l'objectif de la leçon, environ 45 minutes de conduite effective afin de travailler l'objectif fixé, environ 10 minutes pour le bilan, l'évaluation finale de la leçon et la détermination de l'objectif de la prochaine leçon.

La présentation à l'examen théorique : Comprenant

Les démarches auprès de l'administration, l'inscription de l'élève, la prise en charge au bureau, le transport et l'accompagnement sur le lieu d'examen, le transport retour et l'analyse des résultats par un formateur diplômé, titulaire de l'autorisation en cours de validité.

La présentation à l'examen pratique : Comprenant

Les démarches auprès de l'administration, l'inscription de l'élève, la prise en charge au bureau, le transport et l'accompagnement sur le lieu d'examen, la présence, pendant l'examen, d'un formateur diplômé, titulaire de l'autorisation en cours de validité, le transport retour et l'analyse des résultats dés leurs connaissances.